



Mutualiser et outiller sur les risques psychosociaux

10 ans d'une
collaboration régionale
et pluridisciplinaire

Isabelle MARY-CHERAY

Co-pilote du groupe RPS PRESANSE Pays de la Loire

Psychosociologue – Responsable des conseillers prévention SMIA

Le groupe RPS PRESANSE Pays de la Loire

Participants 2023

- Faiten AZZABI - médecin du travail SMIA
- Brigitte BAUDRY - psychologue du travail RESTEV **co-pilote**
- Claudine BRINDEJONC - infirmière santé travail SATM
- Emmanuelle DARIELLE - infirmière santé travail SSTRN
- Axelle DECOSTER - médecin du travail SSTRN **co-pilote**
- Lenaïck GAUTHIER SUQUET - psychologue du travail STCS
- Tugdual KEROMEST - responsable pôle technique SATM
- Frédéric LE BIHAN - psychologue du travail et responsable pôle ergo-psycho-social SSTRN
- Monique LELOUP - médecin du travail STCS
- Isabelle MARY-CHERAY - psychosociologue et responsable des conseillers en prévention SMIA **co-pilote**
- Sibylle MENUET - médecin du travail GIST
- Esméralda THOMAS - ergonome psychologue du travail GIST

Arrivants 2024

- Béatrice BELLIOU - ergonome ST72
- Pierre JOURDAIN - ergonome RESTEV
- Ana-Sofia LECLERC - psychologue du travail SSTRN

PRESANSE PAYS DE LA LOIRE



- 12 SPSTI
- 100 069 entreprises adhérentes*
- 1 096 138 salariés suivis*

- 1166 collaborateurs (ETP)*
 - 211 Médecins du travail
 - 210 IDEST
 - 150 Conseillers en prévention et ASST



* Données au 31/12/2023

INTRODUCTION CONTEXTE / OBJECTIFS

Historique du groupe RPS PRESANSE PDL

- Une initiative d'un service pour « **Développer l'expertise sur les RPS au sein des SPSTI de la région** » en 2014
- Le constat de postures différentes sur les réponses apportées aux adhérents de chaque service
- Le choix d'aller vers une harmonisation de la culture sur les risques psychosociaux
- Un accord de la « Commission Pluridisciplinaire Régionale » pour :
 - Créer un groupe de travail régional
 - Identifier 1 pilote (période 2015 – 2021)
 - Pérenniser en 2021 le groupe de travail régional et valider le principe de copilotage et de relais

Les 3 objectifs du groupe RPS PRESANSE PDL

- Développer une culture commune de la prévention des risques psychosociaux au sein des SPSTI.
- Mutualiser les outils, participer à une harmonisation des pratiques.
- Répondre aux besoins des professionnels du terrain en matière d'outils de prévention des risques psychosociaux.

MÉTHODOLOGIE ORGANISATION / FONCTIONNEMENT

Mode de fonctionnement actuel

Participants 2024 : 7 SPST et 10 membres

- GIST : Sibylle MENUET (Médecin)
- RESTEV : Brigitte BAUDRY (Psychologue du travail), Pierre JOURDAIN (ergonome)
- SATM : Claudine BRINDEJONC (IDEST)
- SMIA : Faiten AZZABI (Médecin), Isabelle MARY-CHERAY (Psychosociologue)
- SSTRN : Axelle DECOSTER (Médecin), Ana-Sofia LECLERC (Psychologue du travail)
- STCS : Monique LELOUP (Médecin)
- ST 72: Béatrice BELLLOT (Ergonome)

4 à 5 réunions par an

Directeur « Sponsor » : Anne SAINT-LAURENT (Directrice Générale SSTRN)

Mode de fonctionnement depuis 2021

Relais RPS :

- Un référent ou pilote de la thématique RPS au sein de son service,
- Un interlocuteur privilégié qui peut remonter les besoins de son service au groupe RPS et diffuser les productions du groupe régional dans son service
- Une invitation annuelle à une réunion du groupe régional (0,5 jour)

Des relais dans 4 SPTI : AMEBAT (44), PSTVL (85), SMINOV (85), ST 72

Un 5ème relais en projet

RESULTATS OBTENUS

2015

- État des lieux de l'expertise sur les RPS dans les SPSTI de PRESANSE Pays de Loire (2015)
 - Besoin de former les professionnels des SPSTI
 - Besoin de créer et partager des outils pour les professionnels à destination des adhérents
 - Développer des occasions de communiquer sur ce qui est fait dans les entreprises



2016 ... 2017 ... 2020

- Construction (2015) et animation de modules de formation sur les RPS pour les SPSTI (2016-2020)
 - Conception pédagogique, animation des sessions,
 - Inscription au plan de formation des services et formation de nos directions
- Elaboration d'un diaporama de sensibilisation aux RPS à destination des adhérents (2016-2017)

Objectif général de la formation : « Développer une culture partagée de prévention des RPS »			
Public ciblé	Objectifs pédagogiques	Modules concernés	Durée
Assistantes médicales / secrétaires	<ul style="list-style-type: none"> Mieux appréhender les définitions associées aux RPS et leurs effets pour pouvoir les partager en équipe 	Introduction Module 1 (en synthèse) Module 2	½ journée (3,5 heures)
ASST	<ul style="list-style-type: none"> Mieux appréhender les définitions associées aux RPS et leurs effets pour pouvoir les partager en équipe Mieux cerner les RPS dans le cadre de leurs missions de terrain (FE, DUER, sensibilisations...) pour alerter l'équipe 	Introduction Module 1 Module 2 Module 3 (en synthèse) Module 4 (en synthèse)	1 journée (7 heures)
IPRP n'intervenant pas sur le thème RPS	<ul style="list-style-type: none"> Mieux appréhender les définitions associées aux RPS et leurs effets pour pouvoir les partager en équipe Mieux cerner les RPS dans le cadre de leurs missions de terrain pour alerter l'équipe 	Introduction Module 1 Module 2 Module 3 (en synthèse) Module 4	1 journée (7 heures)
MDT + IDEST + IPRP intervenants sur le thème RPS	<ul style="list-style-type: none"> Mieux appréhender les définitions associées aux RPS et leurs effets pour pouvoir les partager en équipe Mieux comprendre les liens entre travail et santé Contribuer au repérage des RPS en équipe, aux conseils de prévention lors des différents suivis cliniques et actions en milieu de travail Mieux identifier les ressources internes et externes au SSTI (orientations possibles) 	Introduction Module 1 Module 2 Module 3 Module 4 Module 5 Module 6	2 journées (2x7 heures)

PROGRAMME DE LA FORMATION

« De la découverte des Risques Psychosociaux à l'approfondissement de ses connaissances »

PAR PUBLIC CIBLÉ



De la découverte des Risques Psychosociaux à l'approfondissement de ses connaissances

Groupe de travail RPS-FD
Support de formation – Mai 2019



Les risques psychosociaux (RPS) :
Définitions, causes, effets
Quelle prévention construire ?

Sensibilisation RPS – Groupe RPS Fédération – Version Novembre 2016

2018 - 2019

- Réalisation d'un guide argumentaire sur les RPS pour aborder le sujet en entreprise (2018-2019)

Apporter des éléments de langage et de compréhension sur la thématique des RPS à mobiliser dans 6 types de situations :

Fiches de « situations-types » :

Fiche N°1 : « Stéréotypes sur les relations professionnelles intergénérationnelles et hommes-femmes »

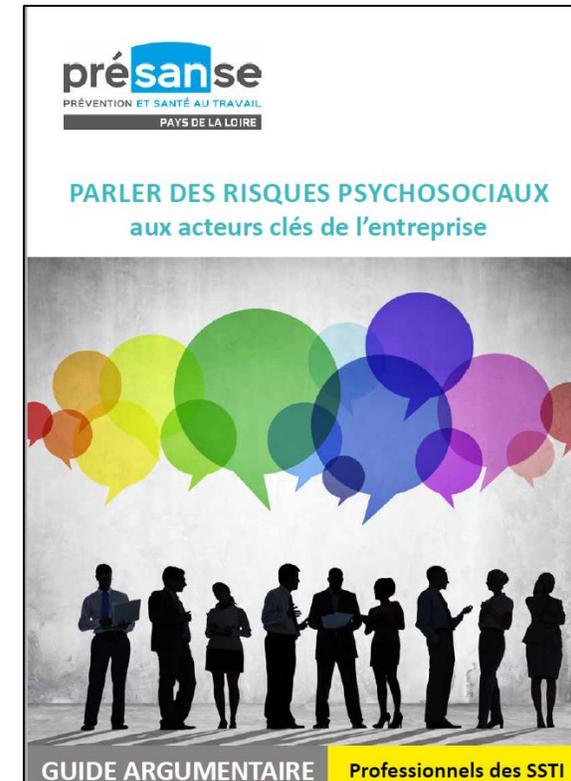
Fiche N°2 : « Déni-défausse face aux RPS »

Fiche N°3 : « La difficulté à accepter »

Fiche N°4 : « Ca ne concerne pas l'entreprise, c'est la vie privée »

Fiche N°5 : « Fragilité individuelle »

Fiche N°6 : « Recherche de bouc émissaire »



2019 ... 2020-2021

- Création d'un support de sensibilisation sur harcèlement sexuel et agissements sexistes (2019)
- Information et diffusion du support de sensibilisation aux SPSTI de PRESANSE Pays de Loire (2020-2021)



Logo SSTI

GRUPE RPS PRESANSE PAYS DE LOIRE

HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

**COMMENT SENSIBILISER LES EMPLOYEURS ET SALARIES :
OUTILS ET RESSOURCES POUR LES SSTI**

REUNION DU XXXX

2021 - 2023

- Création de fiches pratiques RPS à destination des employeurs et des managers (2021-2023)
 - Des fiches pratiques, concrètes et synthétiques avec les repères principaux
 - 3 thèmes principaux / 14 fiches pratiques

Gestion d'un événement traumatisant

Gestion des équipes

Gestion d'une situation individuelle spécifique



Fiches RPS - Suicide ou tentative de suicide au travail - Gestion d'un événement traumatisant

En amont :
Repérer et agir face à un salarié avec un risque suicidaire

ÊTRE ATTENTIF AUX SIGNAUX D'ALERTE

- Expression d'idées noires ou suicidaires ;
- Expression d'un mal-être (tristesse, anxiété, désorientation) ;
- Changement brutal de comportement : isolement, irritabilité, repli sur soi, exaltation, conduites addictives... ;
- Absentéisme ou retardes répétés ;
- Impacte sur le travail : baisse de la productivité, de la qualité du travail ;
- Perte d'investissement dans le travail ;
- Éloignement personnel ou professionnel (chez et d'ailleurs).

SI LE SALARIÉ ÉVOQUE DES PROPOS SUICIDAIRES TELS QUE :

- Un adjectif précis de l'acte suicidaire (ex. quand, comment) ;
- L'absence d'alternative au suicide ;
- La prise de disposition pour la suite.

ALORS CONTACTER LES SECOURS

- 112 : numéro d'urgence européen depuis un portable ;
- 15 : SAMU ;
- 18 : pompiers ;
- 114 : numéro d'urgence pour les aveugles et malentendants ;
- 3114 : numéro national de prévention du suicide

Info à retenir :
« être repéré : ceux qui parlent d'idées suicidaires ne passent jamais à l'acte ! »
Faux : 70 à 80% des suicidants ou suicidés ont évoqué le suicide avant leur geste.
* Référence en date au travail - septembre 2013.

Suicide ou tentative de suicide : conduite à tenir

DANS L'IMMÉDIAT

- Préparer et harmoniser la communication à mettre en place auprès des salariés ;
- Informer individuellement, les collègues de proximité, puis l'ensemble des salariés ;
- Proposer des espaces de parole en interne ;
- Envoyer la mise en place d'un soutien psychologique des salariés ;
- Identifier un interlocuteur référent pour les victimes, familles ou familles - garder le contact avec la famille de la victime ;
- Faire accompagner les bénéficiaires « chocques » par l'événement (avis de les laisser rentrer seuls) ;
- Donner la possibilité aux salariés de prendre RDV avec leur médecin traitant, sous le mode de travail ou le cadre d'accès à des soins de proximité ou autres professionnels ;
- Gérer l'administratif : CPAM (déclaration accident de travail dans les 48 heures pour la victime et éventuellement les proches).

DANS LES HEURES QUI SUIVENT

Intervention de la hiérarchie :

- Évaluer la situation : identifier les besoins directs et indirects, mesurer les éléments formés auprès des personnes bénéficiaires (sauf) ;
- Gérer l'activité de l'entreprise - décider s'il faut maintenir ou non l'activité ;
- Déployer une cellule de crise* - anticiper, soutenir, assister au travail, représenter au personnel, médecins du travail ou membres de son équipe pour :

* voir la fiche RPS - « éviter un événement grave ou un décès »

présanse
Prat d'été ne prévention psychosociale.fr
En savoir plus sur nos fiches RPS
Contactez votre SPST
presanse-psychosociale.fr/service

DANS LES JOURS QUI SUIVENT

- Rechercher en CSE ou CSSE extraordinaire et prévenir l'inspection du travail ;
- En cas d'externalisation, et avec l'accord du (des) salarié(s) et/ou de la famille, communiquer sur la santé du (des) salarié(s) et/ou du (des) bénéficiaire(s) ;
- En cas de décès : différentes actions peuvent être envisagées telles que :
 - S'informer de la date des obsèques et des volontés de la famille ;
 - Prévoir, le cas échéant, la présence d'un représentant hiérarchique à la cérémonie et savoir possible la présence des collègues souhaitant y participer ;
 - Mettre en place un cadre de confidentialité ;
 - Proposer 1 semaine de silence ;
 - Prévoir l'achat de fleurs, couronnes, ou faire un don (association...) et prévoir une éventuelle annonce dans un journal quotidien local ;
 - Prévoir une cérémonie et de manière concertée la gestion des effets personnels ;
 - En cas de tentative de suicide, préparer le retour au travail ;
 - Organiser un retour d'expérience sur la gestion de la crise.

voir la fiche RPS - « gestion d'un accident de travail grave »

En cas de doute ou d'inquiétude concernant l'état de santé d'un salarié, l'employeur peut prendre conseil auprès du médecin du travail.

LIEN UTILIS

- Guide pour accompagner un événement traumatisant
* http://www.presanse.fr/medias/annuaire/accueil/guide_www/presentation_fichesrps.pdf

CLIMP (cellule d'urgence médico-psychologique)
Ete est déclenchée par le SAMU - entre le 15.
Rouge croissant blanc pour les victimes d'attentat et de catastrophe de grande ampleur. Elle intervient aussi pour des événements violents, tragiques, accidentels, suicides... elle les aide à se débarrasser au sein d'un groupe de personnes.

présanse
Prat d'été ne prévention psychosociale.fr
En savoir plus sur nos fiches RPS
Contactez votre SPST
presanse-psychosociale.fr/service

En synthèse ...

- État des lieux de l'expertise sur les RPS dans les SPSTI de PRESANSE Pays de Loire (2015)
- Construction (2015) et animation de modules de formation sur les RPS pour les SPSTI (2016-2020)
- Elaboration d'un diaporama de sensibilisation aux RPS à destination des adhérents (2016-2017)
- Réalisation d'un guide argumentaire sur les RPS pour aborder le sujet en entreprise (2018-2019)
- Création d'un support de sensibilisation sur harcèlement sexuel et agissements sexistes (2019)
- Information et diffusion du support de sensibilisation aux SSTI de PRESANSE PDL (2020-2021)
- Création de fiches pratiques RPS à destination des employeurs et des managers (2021-2023)

Travaux et outils réalisés

Les supports

2015



Développer l'expertise sur les RPS au sein de la Fédération PDL : Phase 1 - Etat des lieux

Magali MANZANO, psychologue du travail, Santé au Travail 72
Animatrice du Groupe de travail « RPS-Fédération »
Assemblée Générale de la Fédération des SSTI PDL – 03 Juillet 2015 – SATM, Laval

CAHIER DES CHARGES DE LA FORMATION

« De la découverte des Risques Psychosociaux à l'approfondissement de ses connaissances »

A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DES SSTI DES PDL

2016 - 2020

PROGRAMME DE LA FORMATION

« De la découverte des Risques Psychosociaux à l'approfondissement de ses connaissances »

PAR PUBLIC CIBLÉ

2016 - 2017



De la découverte des Risques Psychosociaux à l'approfondissement de ses connaissances

Groupe de travail RPS-FD
Support de formation – Mai 2019



Les risques psychosociaux (RPS)
Définitions, causes, effets
Quelle prévention construire ?

Sensibilisation RPS – Groupe RPS Fédération – Version Novembre 21



2018 - 2019

PARLER DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX aux acteurs clés de l'entreprise



GUIDE ARGUMENTAIRE Professionnels des SSTI



2019 - 2021

Logo SSTI

GRUPE RPS PRESANSE PAYS DE LOIRE

HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES
COMMENT SENSIBILISER LES EMPLOYEURS ET SALARIES :
OUTILS ET RESSOURCES POUR LES SSTI

REUNION DU XXXX

2021 - 2023



Fiches RPS Suicide ou tentative de suicide au travail

En amont : Repérer et agir face à un salarié avec un risque suicidaire

- ÊTRE ATTENTIF AUX SIGNAUX D'ALERTE**
 - Expression d'idées noires ou suicidaires ;
 - Expression d'un mal-être : tristesse, anxiété, dévalorisation ;
 - Changement brutal de comportement : isolement, irritabilité, agité ou au contraire, conduites addictives ;
 - Absentéisme ou retardé régulier ;
 - Impact sur le travail : baisse de la productivité, de la qualité du travail ;
 - Perte d'intérêt pour le travail ;
 - Evénement personnel ou professionnel récent et difficile.
- SI LE SALARIÉ ÉVOQUE DES PROPOS SUICIDAIRES TELS QUE :**
 - Un scénario précis de l'acte suicidaire (où, quand, comment) ;
 - L'absence d'information au suicide ;
 - La prise de dispositions pour la suite.
- ALORS CONTACTER LES SECOURS**
 - 112 : numéro d'urgence européen depuis un portable ;
 - 15 : SAMU ;
 - 18 : pompiers ;
 - 114 : numéro d'urgence pour les seniors et malentendants ;
 - 3114 : numéro national de prévention du suicide.

Suicide ou tentative de suicide : conduite à tenir

- DANS L'IMMÉDIAT**
 - Soutenir le salarié ;
 - Protéger la victime et éviter l'autochargement ;
 - Prévenir les secours ;
 - Faciliter les gestes de premiers secours.
- DANS LES HEURES QUI SUIVENT**
 - Intervention de la hiérarchie :**
 - Évaluer la situation : identifier les niveaux de risque et identifier, avec les éléments factuels, autres des personnes tierces (autres) ;
 - Gérer l'activité de l'employeur : décider s'il faut continuer ou non l'activité ;
 - Déployer une cellule de crise* : employer, associer, solliciter des collègues, recruter des personnes, solliciter du travail ou membres de son équipe pour ;
 - Intervention de la famille :**
 - Préparer et harmoniser la communication à venir en place auprès des salariés ;
 - Informer individuellement les collègues de proximité, sans l'ensemble des salariés ;
 - Préparer des messages de parole en commun ;
 - Encourager la mise en place d'un soutien psychologique des salariés ;
 - Identifier un interlocuteur référent pour les victimes, salariés ou famille ; garder le contact avec la famille de la victime ;
 - Faire accompagner les salariés : choques + par l'employeur (dans les heures ouvrées) ;
 - Offrir la possibilité aux salariés de prendre RDV avec leur médecin traitant, avec le médecin du travail ou les autres professionnels ;
 - Gérer l'indisponibilité : CPAM (déclaration accident de travail dans les 48 heures pour la victime et éventuellement les tiers) ;



DISCUSSION DES RESULTATS CONCLUSION

Discussion / Projet 2024

- Effets :
 - Synergie entre SPSTI
 - Offre cohérente et pertinente à l'échelle régionale
 - Mise à disposition d'outils orientés vers la prévention primaire
 - Projet soutenu par les directions de service
 - Relais entre SPSTI – PRESANSE – PRST
- Perspectives et travaux pour 2024 : « RPS et TMS »
 - Outiller les professionnels des équipes santé-travail lors du travail en équipe et avec l'employeur

Un groupe qui dure dans le temps

- La recette ?
 - La coopération
 - La mutualisation et le partage
 - Le soutien des Directions, du service communication
 - L'échange, la réflexion, la discussion et la production d'outils « pratico-pratiques »
 - Un espace « ressourçant » et « soutenant » pour la pratique de chacun

Bibliographie / sitographie / contacts

- Guide argumentaire « parler des risques psychosociaux aux acteurs clés de l'entreprise » :
https://www.prst-pdl.fr/wp-content/uploads/2019/05/10052019-Guide-argumentaire-RPS_web.pdf
- Fiches RPS pour managers :
<https://presanse-paysdelaloire.fr/ressource/introduction-prevention-des-rps/>
 - Brigitte BAUDRY : B.BAUDRY@restev.fr
 - Axelle DECOSTER : Axelle.Decoster@sstrn.fr
 - Isabelle MARY-CHERAY : i.marycheray@sante-travail.net



Merci de votre attention !